

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

Feuillet
N° 69

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 23/05/2025 N° D2025-35

Nomenclature : 7.5

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

Objet : développement des activités 4 saisons sur le site de Terre Ronde

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de **signer toute convention de partenariat ne comportant pas d'engagement financier ou un engagement financier ne dépassant pas un montant de 30 000 €, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,**

PREAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'aménagement du site de Terre Ronde à Plateau d'Hauteville, avec l'objectif de positionner le site comme un « parc de loisirs nature et sports », Haut-Bugey Agglomération souhaite développer des activités de loisirs 4 saisons structurantes sur ce site.

Le projet de piste de luge sur rails porté par la société BAGHAIRA répond pleinement à cet objectif, et un partenariat a été mis en place afin de réaliser les études préalables pour l'implantation du projet. Cet investissement nécessite notamment un certain nombre d'études en termes environnemental et urbanistique. Il est proposé que Haut-Bugey Agglomération participe au financement de ces études, afin de pouvoir acquérir et bénéficier des données environnementales qui seront collectées.

Une convention de partenariat est établie entre Haut-Bugey Agglomération et la société BAGHAIRA, fixant les engagements de chacun afin de mener à bien cet investissement, Haut-Bugey Agglomération s'engageant à accompagner la société dans ses démarches, à participer à hauteur de 6 300 € TTC au financement des études préalables, et à ne pas solliciter un autre porteur de projet pour la même activité. La société BAGHAIRA s'engage à ne pas démarcher un autre site pour ce même projet, et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif d'implantation de l'activité.

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de partenariat avec la société Holding BAGHAIRA pour la réalisation des études de développement des activités 4 saisons sur le site de Terre Ronde, et de verser la somme de 6 300 € TTC correspondant à sa participation pour la réalisation des études environnementale et urbanistique.

Article 2 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président

Michel MOURLEVAT

